

**ASSEMBLEE GENERALE DU JEUDI 14 SEPTEMBRE 2017**

**SOMMAIRE**

**RELEVÉ DES DÉCISIONS**

**Administration générale**

1. Représentation au VALTOM de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne et du SICTOM Issoire-Brioude
2. Rapport annuel Vernéa 2016
3. Rapport annuel VALTOM 2016
4. Bilan VALORDOM 2
5. Marchés publics (délégation du Président)
6. Mise à jour du tableau des effectifs
7. Adhésion au service retraites du Centre de Gestion du Puy-de-Dôme
8. Retrait de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne du VALTOM
9. Adhésion de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne au VALTOM
10. Adhésion de de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne au VALTOM : adoption convention tripartite Communauté de communes Thiers Dore et Montagne / Syndicat du Bois de l'Aumône / VALTOM

**Prévention - communication**

11. Convention Etablissements témoins
12. Campagne de communication 2017 mutualisée sur le verre
13. Plan de financement Leader pour les opérations « En route vers le zéro pesticide »
14. Congrès annuel AMORCE : convention de partenariat VALTOM - Ressources

**Finances**

15. Congrès annuel AMORCE : autorisation de financements privés
16. Ligne de trésorerie pour 2018
17. DM n°2 /2017
18. Convention déchèterie SICTOM Sud-Allier / Syndicat du Bois de l'Aumône / VALTOM

**Traitement - transport**

19. Marchés de valorisation et de traitement des déchets de plâtre collectés en déchèteries
20. Avenant marché de collecte et de traitement des Déchets Diffus Spécifiques
21. Actualisation de la grille de tarification des installations de traitement VALTOM

**Questions diverses**

22. Attribution du lot n° 3 relatif au site de Saint-Sauves du marché d'exploitation et de maintenance des stations de traitement des lixiviats des Installations de Stockage des Déchets Non Dangereux du VALTOM

## **RELEVÉ DES DÉCISIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 14 SEPTEMBRE 2017**

Le **14 septembre 2017**, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 14h30, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.

*Date de la convocation : 1<sup>er</sup> septembre 2017*

*Secrétaire de séance : Chantal MOULIN*

*Nombre de Membres :*

*En exercice : 38*

*Présents : 31*

*Pouvoirs : 2*

*Votants : 33*

*Présents : Mesdames BOLIS Jacqueline, BONNET Monique, CANALES Marion, CHASSIN Nicole, DEGUI Marie-Christine, GIRY Nicole, IMBAUD Nadine, MOULIN Chantal, PRIEUX Nicole.*

*Messieurs ALEDO Marcel, ARNAL Olivier, BATTUT Laurent, BELLAIGUE Gilles, BISSIRIEX Thierry, BŒUF Jean, BONNET Nicolas, BOULEAU Bernard, DAURAT Jean-Claude, DELPOSEN Marc, DOMAS Philippe, FARGEIX Alain, GAUVIN Jean-Noël, HEBUTERNE Patrick, MAILLARD Guy, MASSEBŒUF Claude, MEALLET Roger Jean, MOLINIER Jean-Claude, MULLER Didier, POUGET Jacques, ROUX Thierry, VIGNAUD Bernard.*

*Pouvoirs : Messieurs CHAUVIN Lionel (à M. MOLINIER Jean-Claude), PRONONCE Hervé (à Mme BOLIS Jacqueline).*

*Excusés : Messieurs ADENOT Dominique, BERTHUCAT Daniel, CHASSARD Frédéric, COUTAREL Bernard, LAFFONT Alain.*

*Au cours de cette réunion, le comité syndical a adopté les décisions suivantes :*

### **Administration générale**

**1. Représentation au VALTOM de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne (TDM) et du SICTOM Issoire-Brioude (SIB)**

*Le comité syndical prend acte de la désignation des nouvelles représentations auprès du VALTOM :*

- de TDM : Madame Nicole GIRY remplace Monsieur Olivier CHAMBON, en tant que déléguée titulaire et Monsieur Abdelhraman MEFTAH remplace Madame Nicole GIRY, en tant que délégué suppléant,*
- du SIB : Monsieur Bernard COUTAREL remplace Monsieur Nicolas DI GIAMBATTISTA, en tant que délégué titulaire et Monsieur Nicolas DI GIAMBATTISTA remplace Monsieur Bernard COUTAREL, en tant que délégué suppléant.*

**2. Rapport annuel Vernéa 2016**

*Le comité syndical prend acte du rapport annuel Vernéa 2016.*

**3. Rapport annuel VALTOM 2016**

*Le comité syndical prend acte du rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers du VALTOM relatif à l'année 2016.*

**4. Bilan VALORDOM 2**

*Le comité syndical prend acte du bilan 2017 de VALORDOM 2.*

**5. Marchés publics (délégation du Président)**

*Le comité syndical prend acte de la présentation de la liste des marchés publics passés en procédure adaptée par le VALTOM pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2017 au 31 août 2017.*

6. Mise à jour du tableau des effectifs

Le comité syndical décide, à l'unanimité, de :

1/ supprimer les postes de grades suivants :

- le poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe créé par délibération en date du 30/06/2016,
- le poste d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe créé par délibération en date du 21/02/2013,
- le poste d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe créé par délibération en date du 12/10/2010,

2/ créer un poste de contractuel d'agent de pesée (catégorie C de la filière technique) à temps complet, à compter du 01/10/2017 et pour une durée de 3 ans, et un poste de contractuel technicien/ne valorisation traitement des déchets (catégorie B de la filière technique) à temps complet, à compter du 14/09/2017 et pour une durée de 2 ans.

Ces postes seront inscrits au tableau des effectifs.

3/ autoriser le Président à lancer le recrutement et signer tous les documents afférents à ces contrats.

7. Adhésion au service retraites du Centre de Gestion du Puy-de-Dôme (CDG 63)

Le comité syndical décide, à l'unanimité, de :

- adhérer au service retraites compétent en matière de procédures des actes de gestion du régime spécial afin de bénéficier de l'assistance et de l'expertise des correspondantes locales CNRACL,
- prendre acte que les barèmes actuels prévoient une tarification liée au nombre d'agents affiliés à la CNRACL dans la collectivité et pourront être actualisés par décision du Conseil d'administration du CDG 63,
- autoriser le Président à signer la convention proposée par le CDG 63,
- inscrire les crédits correspondants au budget du VALTOM selon les modalités détaillées dans la convention d'adhésion au service retraites.

8. Retrait de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne (TDM) du VALTOM

Le comité syndical décide, à l'unanimité, de :

- donner son accord au retrait de TDM du VALTOM à compter du 31 décembre 2017 à minuit,
- autoriser le Président du VALTOM à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment de la soumettre à l'approbation des organes délibérants de ses adhérents,
- autoriser le Président du VALTOM, dès l'accord de ceux-ci obtenu à la majorité qualifiée, à engager des discussions avec TDM pour régler les conséquences de ce retrait dans les conditions de l'article L 5211-25-1 du CGCT.

9. Adhésion de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne (TDM) au VALTOM

Le comité syndical décide, à l'unanimité, de :

- donner son accord à l'adhésion de TDM au VALTOM à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 à zéro heure sous réserve de l'aboutissement des procédures détaillées lors de l'exposé des motifs de la présente délibération, y compris l'approbation de la demande d'adhésion par les communes membres de TDM à la majorité qualifiée,
- autoriser le Président à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment de la soumettre à l'approbation des organes délibérants de ses adhérents,
- autoriser le Président, dès l'accord de ceux-ci obtenu à la majorité qualifiée, à procéder avec TDM à l'établissement, le cas échéant, du procès-verbal prévu par l'article L 1321, alinéa 2, du CGCT pour préciser la consistance, la situation juridique, l'état des biens et l'évaluation de la remise en état des biens meubles et immeubles nécessaires à l'exercice de la compétence.

10. Adhésion de de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne (TDM) au VALTOM : adoption convention tripartite TDM / Syndicat du Bois de l'Aumône (SBA) / VALTOM

Le comité syndical décide, à l'unanimité, de :

- approuver le projet d'accord tripartite entre le VALTOM, TDM et le SBA, sous réserve de l'aboutissement dans les délais impartis des procédures mentionnées à l'exposé des motifs de la présente délibération,
- autoriser le Président à signer cet accord et à prendre tous les actes nécessaires à sa mise en œuvre.

**Prévention - communication**

11. Convention Etablissements témoins

Le comité syndical décide, à l'unanimité, de :

- approuver les 2 projets de conventions établies l'une avec le Réseau d'Education à l'Environnement d'Auvergne (REEA) et l'autre avec le laboratoire départemental du Puy-de-Dôme Terana,
- autoriser le Président du VALTOM à signer lesdites conventions,
- autoriser le Président à effectuer toutes les demandes d'aides financières susceptibles d'être obtenues (Leader, ADEME, Région...).

12. Campagne de communication 2017 mutualisée sur le verre

Le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président du VALTOM à percevoir les recettes induites auprès de ses collectivités adhérentes concernées par l'opération d'habillage des colonnes à verre, sur la base du prix unitaire de 77,25 € HT par bâche et d'après les quantités affectées à chaque collectivité.

13. Plan de financement Leader pour les opérations « En route vers le zéro pesticide »

Le comité syndical décide, à l'unanimité, de :

- approuver le plan de financement présenté : 48 % d'autofinancement et 52 % de LEADER pour une dépense de 7 635,41 €,
- autoriser le Président à solliciter une subvention au titre du programme LEADER du Parc Naturel Régional Livradois-Forez et à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

14. Congrès annuel AMORCE : convention de partenariat VALTOM - Ressourceries

Le comité syndical décide, à l'unanimité, de :

- approuver le projet de convention de partenariat, dans le cadre du congrès AMORCE, entre les ressourceries et le VALTOM,
- autoriser le Président à signer cette convention et à prendre toutes les mesures nécessaires à son application.

**Finances**

15. Congrès annuel AMORCE : autorisation de financements privés

Le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à :

- signer la convention,
- encaisser sur le budget du VALTOM des financements privés dans le cadre de l'organisation de la soirée de gala du congrès annuel AMORCE du 19 octobre 2017,
- émettre et signer les titres de recettes ainsi que tous les justificatifs nécessaires correspondant à ces financements.

#### 16. Ligne de trésorerie pour 2018

Le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à :

- ouvrir une ligne de trésorerie au titre de l'année 2018, d'un plafond maximum de 5 000 000 €, auprès du Crédit Agricole et aux conditions suivantes :
  - Index : EURIBOR 3 mois
  - Taux de l'index non flooré (c'est-à-dire la prise en compte du taux de l'index en négatif)
  - Taux de marge : 0,55 %
  - Montant maximum : 5 000 000 €
  - Montant minimum : aucun
  - Frais de dossier (commission d'engagement) : 0,10% (5 000,00 €)
  - Commission de non utilisation : néant
  - Périodicité de paiement des frais : trimestrielle
- signer tout document s'y rapportant.

#### 17. DM n°2 /2017

Le comité syndical décide, à l'unanimité, d'approuver cette décision modificative n°2 de 2017.

#### 18. Convention déchèterie SICTOM Sud-Allier / Syndicat du Bois de l'Aumône (SBA) / VALTOM

Le comité syndical décide, à l'unanimité, de :

- approuver le projet de convention de partenariat tripartite entre le SICTOM Sud Allier, le SBA et le VALTOM pour permettre l'accès de la déchèterie de Saint-Yorre aux usagers du SBA,
- autoriser le Président du VALTOM à signer cette convention,
- autoriser le Président du VALTOM à payer les mandats du SICTOM Sud Allier ayant pour objet le traitement et la valorisation des déchets concernés par ladite convention.

#### Traitement - transport

#### 19. Marchés de valorisation et de traitement des déchets de plâtre collectés en déchèteries

Le comité syndical décide, à l'unanimité, de :

- valider la décision de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) du 12 septembre 2017,
- attribuer le marché de valorisation et de traitement du plâtre collecté en déchèteries à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 de la manière suivante :

Marchés Plâtres	Tonnage (t)	Prestataires sortants		Candidats proposés	
		Sortante	Total € HT	Candidat proposé	Total € HT
lot 1 - CAM	610	Echalier	29 707,00 €	ECHALIER	67 710,00 €
lot 2 - SBA nord	364	Echalier	17 726,80 €	ECHALIER	40 404,00 €
lot 3 - SBA sud	245	Echalier	11 931,50 €	ECHALIER	27 195,00 €
lot 4 - AMBERT	50	pas de tri actuellement	0,00 €	CLAUSTRE	
lot 5 - COUZES	35	pas de tri actuellement	0,00 €	ECHALIER	
lot 6 - SPP	35	Echalier	1 704,50 €	ECHALIER	3 885,00 €
lot 7 - SHD	35	pas de tri actuellement	0,00 €	ECHALIER	
lot 8 - COMBRAILLES	35	Echalier	1 704,50 €	ECHALIER	3 885,00 €
lot 9 - SIB	300	pas de tri actuellement	0,00 €	CLAUSTRE	
lot 10 - TDM	100	Echalier	4 870,00 €	CLAUSTRE	8 300,00 €
	<b>1809</b>		<b>67 644,30 €</b>		<b>151 379,00 €</b>

- autoriser le Président à signer le marché et toute pièce y afférant.

#### 20. Avenant marché de collecte et de traitement des Déchets Diffus Spécifiques (DDS)

Le comité syndical décide, à l'unanimité, de valider la décision de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) du 12 septembre 2017 et d'autoriser le Président à signer l'avenant correspondant pour une harmonisation des délais et une simplification du marché en cours avec CHIMIREC.

#### 21. Actualisation de la grille de tarification des installations de traitement VALTOM

Le comité syndical décide, à l'unanimité, de valider les propositions de tarifs relatifs aux installations de traitement du VALTOM au titre de l'année 2017, dont la modification est applicable au 1<sup>er</sup> juillet 2017.

**Questions diverses**

**22. Attribution du lot n° 3 relatif au site de Saint-Sauves du marché d'exploitation et de maintenance des stations de traitement des lixiviats des Installations de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) du VALTOM**

*Le comité syndical décide, à l'unanimité, de :*

- *valider le choix de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) du 12 septembre 2017,*
- *attribuer le marché d'exploitation et de maintenance de la station de traitement des lixiviats de l'ISDND de Saint-Sauves d'Auvergne à la société SUEZ pour un montant annuel de 86 445 € HT/an,*
- *autoriser le Président à signer le marché et toute pièce y afférant.*